



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 novembre 2014

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, ALLARD Jean-Yves, RECOQUE Pascal.

Secrétaire de Marie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

Arthur GEORGET - Isabelle MARTIN

Ordre du jour :

- informations diverses
- Contrat de maintenance de l'élèveur de la Poste
- Décision modificative – Budget communal 2014
- Décision modificative – Budget eau 2014
- Travaux d'éclairage public Les Mas – Coussangettes
- Tarif Camping Année 2015
- Demande de subvention DETR
- questions diverses.

1. INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire récapitule les événements survenus depuis le dernier conseil :

- Ecole des Frères

Un projet de création d'un centre de vie permettant d'accueillir des personnes atteintes de handicap psychique mais stabilisées, projet initié par Mme Blanc de Molhiac il y a déjà plusieurs années, est en cours de discussion. Pour ce projet, M. Le Maire a rencontré Mme Baladier, directrice de la Solidarité au Conseil Général, puis M. Allègre, directeur de l'Hôpital Thiers-Ambert. Le projet semble bien accueilli. Des maisons de retraite sont aussi intéressées. De nouveaux rendez-vous sont à suivre : ARS, Sous-préfet.

- Pôle médical

La création d'un pôle médical sur la vallée de l'Ance permettrait l'obtention de subventions pour la création d'un cabinet de groupe à Viverols comprenant médecin, infirmières, kinésithérapeute, podologue, ostéopathe dans la maison « Bernard ». Cela est subordonné à un accord entre les professionnels de santé de la Vallée de l'Ance (Viverols-Saint-Anthème). Des réunions sont en cours.



- Rencontre entre M. Le Maire et M. Le Député André Chassaing

Cette rencontre avait pour but de discuter des projets d'avenir pour Viverols, en particulier l'achat de la salle des fêtes (que la Caisse d'Épargne, actuelle propriétaire, souhaite vendre), afin d'obtenir une aide budgétaire sur la réserve parlementaire. Une discussion du conseil s'installe sur cet achat. Faut-il une salle des fêtes au milieu du village ? Les opinions divergent. La restauration serait de l'ordre de 700 euros/M2. Pour information, un bâtiment neuf en dehors du village coûterait deux fois plus cher que la simple rénovation du bâtiment actuel, pour en faire une salle polyvalente.

- Rendez-vous de M. Le Maire avec M. Le Sous-Préfet

L'une des missions du Sous-Prefet est de discuter avec les élus locaux de l'évolution de notre territoire sachant que les communautés de communes devraient prochainement passer autour de 20000 habitants dans la nouvelle réforme territoriale. Différentes hypothèses d'évolution existent. Le maire serait plutôt favorable à une orientation de la CCVA vers le Forez. Une large discussion est ouverte. La décision finale devrait être prise par l'Etat dans le premier trimestre 2015.

- Rendez-vous de M. le Maire avec le colonel de Gendarmerie, commandant la région de gendarmerie d'Auvergne

La fermeture de la gendarmerie de Viverols est envisagée mais sera déterminée à l'avance. Cette dernière ne fermera normalement pas en 2015.

- Maison Granet

Sur la demande de l'architecte des bâtiments de France, les peintures sont actuellement en cours de finition. Il faudra discuter avec la CCVA d'une redistribution des locaux avec transfert de l'office de tourisme car un déménagement de la mairie pourrait être envisagé dans la maison Granet : la mairie actuelle demande trop de travaux pour une mise aux normes et des travaux d'isolation importants.

- Projet cœur de bourg

Actuellement, il manque l'avant-projet de la tranche ferme de la Société Alpage qui doit être réalisé avant fin décembre 2014. Le dossier sera alors complet ce qui permettra de toucher la subvention obtenue pour cette étude et de discuter en toute connaissance de cause avec le Parc Livradois-Forez qui suit le dossier, pour la poursuite des études, en particulier en ce qui concerne l'eau et l'assainissement du vieux bourg.

- Travaux route Les Mas- Coussangette

Le début des travaux est prévu le premier décembre 2014.

- Concours de fleurissement (Arthur Georget)

La mairie a remporté le prix de la première participation réussie pour les communes de moins de 500 habitants.

Le maire ainsi que les conseillers tiennent à féliciter et remercier tous les habitants ainsi que les agents communaux qui se sont impliqués pour un meilleur fleurissement de la commune.

Ce prix est un encouragement pour les futures participations.

Suite à la remise des prix, M. Arthur Georget a pris contact avec le lycée agricole de Marmilhat pour que des élèves interviennent sur la commune pour nous proposer plusieurs aménagements qui permettront de



mieux valoriser notre village médiéval, moyennant une participation financière de 500 €, ce qui est tout à fait correct. Les élus sont d'accord pour la poursuite de ce projet.

- Eclairage public (Marc Joubert)

Marc Joubert est allé à une réunion se déroulant à Saint Germain l'Herm concernant une étude sur l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit. En un an Saint Germain l'Herm a économisé 2500€. Une étude nous sera présentée pour Viverols avec intervention du responsable, M. Bleuzet du SIEG, au Conseil Municipal

2. DELIBERATIONS

1 Contrat de maintenance de l'élévateur de la Poste

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'installation d'un élévateur permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du bâtiment de la Poste. Il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance afin d'assurer son bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de retenir la société Auvergne Ascenseurs de SAINT GERMAIN LAPRADE pour assurer la maintenance de l'élévateur du bâtiment de la Poste en souscrivant un contrat d'entretien de type minimal pour un montant annuel de 650 euros H.T.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de maintenance

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 Décision modificative - Budget Communal 2014

Afin de financer l'escabeau et l'échafaudage nécessaires pour terminer les peintures de la Maison Granet ainsi que l'achat de guirlandes pour les fêtes de Noël, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget communal 2014 :
- compte 2181-249 +1 750 euros
- compte 2188-251 - 400 euros
- compte 21578-228 - 350 euros
- compte 2315-250 - 1 000 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



3 Décision modificative – Budget eau 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget eau 2014 :

- compte 722/042 + 2 400 euros

- compte 023 + 2 400 euros

- compte 021 + 2 400 euros

- compte 2315/040 + 2 400 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 Travaux d'éclairage Public Les Mas – Coussangettes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'éclairage public Les Mas-Coussangettes établi par le SIEG.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 8 100 € H.T. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. La commune devra verser les 50 % restants auxquels s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit une somme de 4 050.90 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de travaux d'éclairage public Les Mas-Coussangettes

- de s'engager à participer à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T augmenté de l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit une somme de 4 050.90 euros. Ce montant sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 Tarif Camping Année 2015

Afin d'envisager et de financer en totalité ou en partie les travaux nécessaires à la réception d'Internet via la wifi au camping (coût pour un particulier de l'ordre de 650 euros, coût pour une collectivité non précisé) ou un autre mode de transmission, et d'attirer de nouveaux campeurs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Camping Municipal de VIVEROLS pour l'année 2015 en très légère augmentation par rapport aux tarifs de 2014 : forfait saison + 20 euros ; forfait mensuel + 10 euros

**TARIF JOURNALIER**

	Tarif Euro
Enfants et Adulte de + de 10 ans	1.70
Enfant de 3 ans à 10 ans	0.90
Véhicule ou camping-car	1.70
Emplacement	1.70
Caravane	1.10
Toile de tente	0.90
Branchement Electrique (6 Ampères)	3.00
Jeton douche	0.50
Animaux	0.60
Garage Mort	2.50
Machine à laver le linge	3.50

TARIF COMPRENANT : 1 EMPLACEMENT, 1 VEHICULE, 1 CARAVANE OU TOILE DE TENTE, 4 PERSONNES MAXIMUM (ENFANTS OU ADULTES), EAU ET ELECTRICITE 6 AMPERES

- FORFAIT SAISON (04 AVRIL au 01 NOVEMBRE 2015)

	Tarif Euro
Caravane ou Camping car	540
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	66
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	34
Animaux	27
Mobile Home (ouverture à fermeture+garage mort)	750

- FORFAIT MENSUEL

	Tarif Euro
Caravane ou Camping car	
Juillet - Août	230
Avril - Mai - Juin - Septembre - Octobre	160
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	34
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	19
Animaux	10

Forfait Garage Mort Période fermeture Camping	100
---	-----

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



6 Demande de subvention DETR

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le dossier relatif au projet de création d'un chemin piétonnier à Viverols entre l'école et la maison de retraite d'une part, le camping d'autre part, et la place de l'église. Le montant de ce projet s'élève à la somme de 17 225 euros H.T. soit 20 670.00 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte le projet de création d'un chemin piétonnier à Viverols;
- sollicite une subvention au titre de la DETR – programme 2015 – « Aménagement de bourg et de village »
- 30 % sur le montant HT des travaux soit une somme de 5 167 euros
- approuve le plan de financement ci-dessous :
 - . Montant estimé H.T. du projet 17 225 euros
 - . D.E.T.R.. 5 167 euros
 - . Part communale 12 058 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

- La vente d'une maison sur le chemin des Gouttes inclut la vente d'une partie de la route goudronnée que la commune devrait racheter pour maintenir le passage. Les frais s'élèveraient à environ 1500 euros. Le conseil dans son ensemble souhaite que la vente se fasse « en l'état ».
- L'association des commerçants a décidé de faire un marché de Noël le 13 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire